

Mardi 18 janvier 2011 – 8H30 / 17H00

Hôtel ROYAL - Luxembourg

LES AUTORISATIONS POUR UNE CONSTRUCTION

Sujets traités :

L'autorisation de bâtir du bourgmestre

Avis du service d'incendie

L'autorisation d'établissement classé (ITM, environnement)

L'autorisation de l'administration de la gestion de l'eau

L'autorisation de voirie

L'autorisation du département ministériel de l'environnement

L'autorisation du service des sites et monuments

Intervenants :

Me Alain ARENS
KRIEGER & Associés
Avocat à la Cour

Mme Frédérique HENGEN
Ministère du Développement Durable et des Infrastructures
Département de l'Environnement
Attachée du Gouvernement

Me Georges KRIEGER
KRIEGER & Associés
Avocat à la Cour

M. Romain POULLES
Administrateur délégué
PROgroup

M. Patrick SANAVIA
Ministère de la Culture
Service des Sites et Monuments
Directeur

M. Guy WEIS
Ville de Luxembourg
Service Incendie – Prévention
Officier-Commandant Adjoint

BULLETIN D'INSCRIPTION

(Attention : Nombre de places limité à 60 participants)

Nom et Prénom :

Fonction :

Société :

Adresse :

Tél. / Fax. :

e-mail :

Date

Signature

Renseignements inscriptions :

Etude KRIEGER & Associés
11, avenue Guillaume
L-1651 Luxembourg
Tél. : +352 26 44 26 44
Fax.. : + 352 26 44 26 26
e-mail : info@krieger-avocats.lu

Personne de contact :
Mlle Brigitte MARTINS

Conditions d'annulation :

Une demande d'annulation de l'inscription adressée 5 jours avant la date de la conférence donnera lieu à remboursement intégral. Passé ce délai le remboursement ne sera plus effectué.

Participation : 169 € TTC (parking au Royal compris)

Ce prix comprend le café d'accueil, l'apéritif, le déjeuner, les rafraîchissements, la documentation de la formation, et le parking.

Le règlement de la participation par virement sur notre CCP IBAN LU84 1111 0941 8292 0000 vaudra confirmation de l'inscription.

